

Indice GRI Rapport 2025

Indice GRI Rapport 2025

124 Introduction et déclaration

125 GRI 2 : Informations générales 2021

132 GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

135 GRI Normes thématiques

Introduction et déclaration

Dans le cadre du reporting sur la durabilité, nous avons aussi fortement investi dans l'amélioration de la transparence. Le rapport de durabilité a notamment été établi conformément aux exigences des normes de reporting Global Reporting Initiative (GRI), reconnues à l'international. En appliquant les normes GRI, nous soulignons notre engagement à fournir à nos parties prenantes des informations transparentes et intelligibles.

Le rapport de durabilité est publié sur la page Internet de Valiant, à l'adresse valiant.ch/fr/a-propos-de-valiant/votre-valiant-durabilite.

Déclaration: Valiant a effectué son reporting conformément aux normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La version allemande fait office de référence.

GRI 1 appliquée: GRI 1 : Fondation 2021

Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s) : aucune norme sectorielle GRI n'a été appliquée. La norme sectorielle GRI pour le secteur financier est en cours d'élaboration.

GRI 2 : Informations générales 2021

L'organisation et ses pratiques de reporting

2-1 Détails sur l'organisation

Société anonyme de droit suisse, Valiant Holding SA est active en Suisse. Ses sites principaux se situent à l'adresse suivante :

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Un aperçu de l'ensemble des succursales et sites figure sur la page Internet.

2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation

Au regard de leur importance, le rapport de durabilité se concentre sur la gestion des affaires et les activités commerciales de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (page 7). Contrairement à la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque. La structure de l'actionnariat est illustrée dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 39. Vous trouverez des informations détaillées sur la structure du groupe dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 44-47 et des informations sur le périmètre de consolidation, page 136.

Le rapport de durabilité fait l'objet d'une publication distincte, mais fait partie intégrante du rapport de Valiant Holding SA.

2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting

Valiant effectue son reporting conformément aux normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. La période de reporting pour les informations non financières correspond à celle du rapport de gestion de Valiant Holding SA, publié chaque année. Pour l'exercice 2025, le rapport a été publié le 24 mars 2026.

Contact pour les questions concernant la durabilité

Valiant Holding SA
Durabilité
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/durabilite
nachhaltigkeit@valiant.ch
031 310 72 20

2-4 Reformulation d'informations

Aucune information n'a dû être reformulée.

Les reformulations ont lieu lors de corrections significatives ou de modifications des messages clés.

2-5 Assurance externe

Le périmètre de l'assurance externe relative aux informations publiées dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA est détaillé dans les rapports de l'organe de révision, pages 101–103 et 150–155. PwC, en tant qu'organe de révision externe, vérifie et teste certains indicateurs de durabilité utilisés pour le reporting de durabilité, dans le cadre d'un audit de gestion avec une assurance limitée. Vous trouverez le rapport de l'expert-comptable indépendant, qui précise les indicateurs de durabilité sélectionnés pour cet audit, dans le rapport de durabilité, pages 145–149.

Activités et personnel

2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant, qui gère les activités bancaires opérationnelles. Elle opère exclusivement en Suisse et propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. La Banque Valiant SA est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants: Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich. Elle est également présente dans toute la Suisse grâce à des prestations numériques innovantes (voir le rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 44).

Vous trouverez des informations sur l'évolution des affaires durant l'exercice dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 29–32.

Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, des paiements, de l'épargne, de l'investissement et de la prévoyance (voir le rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 16). De plus amples informations sur le modèle d'affaires, y compris la présentation de la création de valeur, et sur la marque Valiant sont disponibles à la page 16 du rapport de gestion de Valiant Holding SA ainsi qu'aux pages 9–10 et 25–26 du rapport de durabilité. Des informations détaillées sur les segments de clientèle et sur notre offre figurent aux pages 21–24 du rapport de gestion de Valiant Holding SA. Valiant ne distribue aucun produit ou service interdit sur certains marchés, faisant l'objet de réserves de la part des parties prenantes ou suscitant un débat public.

Avec ses financements basés sur l'économie réelle, Valiant a pour objectif d'exercer une influence positive sur le développement de la société, de l'économie et de l'environnement. En tant que solide partenaire financier, Valiant participe au bien-être financier général. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans sa zone de marché par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Nos biens et services acquis proviennent ainsi en majeure partie de notre zone d'activité (pages 11 ; 39–40).

2-7 Employé·e·s

- Chiffres-clés relatifs aux effectifs: pages 80 et 83.
 - Les données relatives à la date de référence pour l'exercice sous revue ont été relevées le 18 décembre 2025.
 - Valiant étant exclusivement active en Suisse, nous ne présentons pas de chiffres ventilés par région.
 - Aucune catégorisation n'a non plus été effectuée en fonction du type de contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée). La grande majorité des collaboratrices et collaborateurs sont engagés pour une durée indéterminée.
 - Aucune fluctuation majeure des effectifs n'a été constatée au cours de l'exercice sous revue.
 - Les données se basent sur le système de gestion du personnel interne à la banque.
 - Le taux de fluctuation est resté stable au cours des trois dernières années, oscillant entre 9,4 et 13,1 %.
- Les fluctuations extraordinaires font l'objet d'une analyse appropriée.
- Voir aussi GRI 2-8

2-8 Travailleuses et travailleurs qui ne sont pas des employé·e·s

Valiant n'emploie pas de travailleuses et travailleurs qui ne sont pas des employé·e·s sur la base d'un horaire de travail non garanti.

Gouvernance**2-9 Structure et composition de la gouvernance**

- Informations relatives au conseil d'administration : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 50–63
- Informations relatives au comité de direction : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 64–66
- Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction : pages 80 et 83, rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 99–100
- Règlement d'organisation 2021

Le pilotage de la durabilité et la définition d'objectifs ad hoc incombent au conseil d'administration. Ce dernier approuve les rapports réguliers publiés dans le cadre du rapport de durabilité. Il se consacre au moins deux fois par année à l'analyse de la durabilité. À l'échelon du comité de direction, la responsabilité est assumée par le CEO.

Le/la président·e et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. L'assemblée générale et respectivement l'actionnariat représentent différentes parties prenantes de Valiant, dont la clientèle ainsi que les investisseuses et investisseurs.

2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé

La sélection des membres du conseil d'administration est effectuée selon le siège ou la fonction à pourvoir. Les critères d'indépendance au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise d'économie suisse sont pris en compte. Vous trouverez davantage d'informations sur le conseil d'administration aux pages 50–63 du rapport de gestion de Valiant Holding SA. Davantage d'informations sur la nomination et la sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et sur la prise en compte de la diversité figurent dans la GRI 2.9.

2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé

Ni le ou la président·e du conseil d'administration, ni aucun autre membre de ce dernier ne fait partie du comité de direction.

- Composition du conseil d'administration : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 50–51
- Missions et compétences du/de la président·e du conseil d'administration : règlement d'organisation 2021, page 5
- Aperçu des groupements d'intérêts : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 52–53

2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts

- Voir GRI 2-9, 2-13, 2-28 et 2-29
- Règlement d'organisation 2021
- Organisation interne du conseil d'administration et règles de compétence : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 54–63
- Exécution de la gouvernance en matière climatique : reporting climatique conforme à la TCFD, pages 91–121
- Objectifs de développement durable : dans le cadre de la stratégie d'entreprise « Valiant 2029 », la durabilité est ancrée au plus haut niveau stratégique. Avec l'axe stratégique « Promouvoir la durabilité », Valiant assume ses responsabilités à l'égard des personnes et de l'environnement. Dans ce cadre, nous nous concentrons sur deux thématiques. Nous entendons, d'une part, réduire les émissions de CO₂ de manière ciblée. D'autre part, nous encourageons le traitement équitable de nos collaboratrices et collaborateurs en mettant en place des modèles de travail flexibles qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale. À la demande du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration détermine chaque année les objectifs de l'entreprise (rapport de durabilité, page 11 et rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 89).

- Des informations détaillées sur l'implication des parties prenantes et l'intégration du dialogue avec celles-ci sont disponibles aux pages 11–12 et 15–17. Les principaux thèmes de durabilité ainsi que les différents objectifs et indicateurs sont soumis au conseil d'administration, notamment dans le cadre de l'approbation du reporting annuel.

2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts

Les thèmes de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité sont pilotés de manière transversale par le/la responsable Durabilité de Valiant. Dans cette fonction, il/elle rapporte directement au conseil d'administration, au CEO et au comité de direction (voir GRI 2-9) et veille notamment à la mise en œuvre de l'axe stratégique « Promouvoir la durabilité » (pages 11–27). Le système d'information du management de Valiant comprend notamment le rapport de durabilité semestriel à l'intention du conseil d'administration. Un compte rendu trimestriel est effectué au conseil d'administration concernant la réalisation des objectifs de l'entreprise et, en particulier, des objectifs de l'axe stratégique « Promouvoir la durabilité ».

Les thèmes, mesures et projets spécifiques sont mis en œuvre au sein des unités spécialisées (ressources humaines, développement de produits...) qui en assument aussi la responsabilité.

2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité

Voir GRI 2-9

2-15 Conflits d'intérêts

- Indépendance et groupements d'intérêts des membres du conseil d'administration : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 52–53
- Les membres du conseil d'administration doivent déclarer les groupements d'intérêts. Ces derniers sont alors évalués et, le cas échéant, écartés par le comité de nomination et de rémunération conformément au règlement du CA.
- Les directives stipulent que les collaboratrices et collaborateurs doivent obligatoirement déclarer les mandats professionnels et privés. Ces derniers font l'objet d'un examen afin d'évaluer un potentiel conflit d'intérêts, qui doit le cas échéant être évité.
- Les processus établis pour évaluer et éviter les conflits d'intérêts tiennent aussi compte des conflits d'intérêts relatifs à des participations croisées avec des fournisseurs et d'autres parties prenantes, à l'existence d'actionnaires majoritaires et à des parties liées, leurs relations, leurs transactions et leurs factures en souffrance.

2-16 Communication des préoccupations majeures

Des processus de communication et de remontée hiérarchiques en cas de non-respect des limites financières sont clairement définis dans les règlements et directives applicables. Selon la nature et le degré de gravité d'une préoccupation majeure ou d'un incident (par exemple, une modification déterminante de la solvabilité d'une cliente ou d'un client, ou une infraction à la sécurité des données), le comité de direction et, le cas échéant, le conseil d'administration sont immédiatement informés et impliqués, hors des processus internes de reporting réguliers. Afin de respecter le secret professionnel, le nombre total et la nature des préoccupations majeures ne sont pas communiqués à l'externe.

2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé

Le conseil d'administration suit chaque année des sessions de formation sur différents thèmes, qui incluent notamment la technologie, les ressources humaines, les systèmes de rémunération, la durabilité et la gestion des émissions de CO₂, le reporting non financier, la réglementation et la compliance ainsi que les risques informatiques et les cyberrisques. Vous trouverez davantage d'informations sur l'expertise et les domaines d'activité des membres du conseil d'administration dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 50–51.

2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé

Les données relatives à l'évaluation de la performance du comité de direction et du conseil d'administration figurent dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 89–90. La mise en œuvre de l'axe stratégique « Promouvoir la durabilité » est un objectif pris en compte pour évaluer la réalisation des objectifs et déterminer la rémunération variable.

2-19 Politiques de rémunération

- Les éléments clés et principes fondamentaux de la politique de rémunération sont décrits à la page 27 et dans le rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 80–87 (voir aussi GRI 2-18).
- Dans le cadre du système de rémunération simple et transparent de Valiant, aucune récupération liée à la politique de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et des cadres supérieurs n'est prévue.
- Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et qui ne sont pas assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale ou n'exercent pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding SA.
- Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié-e-s à une caisse complémentaire.

Pour l'exercice 2026, le conseil d'administration a décidé de procéder à deux modifications du système de rémunération. Ces ajustements renforceront encore le lien entre la rémunération et le succès à long terme de Valiant :

- La période de conservation des actions Valiant reçues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction dans le cadre de leur rémunération passe de trois à cinq ans.
- Une obligation de détention d'actions Valiant à hauteur de 200 % (CEO) et 100 % (autres membres) du salaire net fixe est introduite pour les membres du comité de direction. Le portefeuille correspondant doit être constitué sur une période de cinq ans.

2-20 Processus de détermination de la rémunération

- Informations sur le processus de détermination de la rémunération : rapport de gestion de Valiant Holding SA, pages 82–83
- Approbation de la rémunération par l'assemblée générale ou les actionnaires : rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 91
- Il n'a été fait appel à aucun service de conseil externe pour déterminer la rémunération.

2-21 Ratio de rémunération totale annuelle

Pages 28 et 83

Vous trouverez des informations détaillées sur le ratio entre la rémunération de la personne la mieux payée et la rémunération médiane dans le pied de page du tableau « Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs ». Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de l'ensemble du personnel n'a toutefois pas été communiqué explicitement.

Stratégie, politiques et pratiques

2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable

- Déclaration : page 124
- Page 5

2-23 Engagements politiques

Les principaux engagements figurent dans les documents et emplacements suivants :

- Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite peuvent être consultés sur la page Internet.
- Notre contribution aux ODD : pages 23–24
- Gestion d'entreprise responsable : pages 29–43
 - Éthique professionnelle et compliance : pages 36–38
- Impacts environnementaux et protection du climat : pages 87–90 et pages 91–121
- Droits humains : pages 84–85
- Durabilité des produits et services : pages 53–65
 - Aspects environnementaux lors de l'octroi de crédit : pages 53–54
 - Directives de placement de Valiant en matière de durabilité, pages 55–61
 - Compatibilité climatique du portefeuille financier : pages 64–65
- Obligations de diligence et de transparence en ce qui concerne le travail d'enfants et les minerais issus de zones de conflit, pages 85–86
- Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles : pages 87–90

2-24 Intégration des engagements politiques

Voir GRI 2-13. Vous trouverez des informations sur la formation aux pages 27, 61, 63, 64 et 77.

2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs

Valiant adopte différentes stratégies et approches pour remédier aux impacts négatifs dans différents domaines ayant trait à la responsabilité de l'entreprise et à la durabilité. Vous trouverez davantage d'informations sur les impacts spécifiques dans la description des approches de gestion et des mesures relatives aux thèmes de durabilité. Les collaboratrices et collaborateurs disposent en interne de différents canaux pour signaler les incidents et irrégularités (potentielles), avec notamment un système de signalement externe anonyme (pages 36–38).

2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations

- Selon le domaine spécialisé ou thématique, les collaboratrices et collaborateurs peuvent s'adresser, en interne, à différentes fonctions et unités spécialisées. Les compétences de chacune d'entre elles sont notamment décrites dans les directives internes.
- En cas d'infraction potentielle au code de conduite, ou d'autre incident ou irrégularité, ils/elles peuvent s'adresser aux points de contact internes ou faire usage du système de signalement externe anonyme (pages 36–38).

2-27 Conformité aux législations et aux réglementations

En 2025 comme déjà lors des trois exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales (page 38).

2-28 Adhésions à des associations

Valiant a institutionnalisé les échanges avec diverses parties prenantes, notamment en adhérant à des organisations et initiatives nationales et internationales. Valiant est notamment membre des organisations suivantes :

- Asset Management Association Switzerland (AMAS) / Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) (pages 45–46)
- Business & Professional Women Switzerland (page 81 et rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 100)
- Association suisse des banquiers (ASB). Elle est aussi représentée dans différentes commissions spécialisées et groupes de travail, notamment le groupe de travail Sustainable Finance (page 45)
- Verband für nachhaltiges Wirtschaften (öbu), une association dédiée à l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise (page 41)

Engagement des parties prenantes

2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes

Accessibles et ouverts aux critiques, nous développons l'échange systématique avec nos diverses parties prenantes. Ce faisant, nous nous concentrons sur l'analyse et la prise en compte de leurs exigences.

Diverses structures formelles et informelles sont utilisées pour l'échange avec les parties prenantes, notamment : l'assemblée générale, les séances d'informations organisées par Investor Relations, les enquêtes auprès de la clientèle, les contacts avec les clientes et clients dans le cadre des activités quotidiennes, les retours et réclamations de la clientèle, les entretiens d'évaluation, les enquêtes auprès du personnel, l'adhésion à des associations de défense des intérêts ou des associations sectorielles. Ces échanges aident Valiant à connaître et mieux comprendre les attentes et visions de ses parties prenantes, et à intégrer ces dernières dans le dialogue et la communication. En outre, Valiant obtient des retours précieux sur ses propres performances, ce qui lui donne des idées pour se développer et se perfectionner en permanence.

Afin d'évaluer nos thématiques clés en matière de durabilité, nous avons cherché l'échange de vues avec des représentantes et représentants de nos parties prenantes (pages 15–17).

Par parties prenantes, on entend les acteurs susceptibles d'exercer une influence sur Valiant ou d'être influencés par Valiant.

2-30 Négociations collectives

Aucun·e employé·e de Valiant ne bénéficie de négociations collectives. Valiant formule ses propres conditions d'engagement conformément à la législation en vigueur en Suisse, et selon les principes éthiques et les valeurs de l'entreprise. Le Responsable Human Resources de Valiant s'engage en outre dans le Comité directeur de l'association « Employeurs Banques ».

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

Remarques générales concernant les thèmes pertinents : les thèmes de durabilité pertinents pour Valiant ont été déterminés dans le cadre d'un processus global. Des informations plus détaillées à ce sujet figurent aux pages 15–22.

Vous y découvrirez comment Valiant a procédé pour déterminer les impacts pertinents et comment les différentes parties prenantes ont été intégrées au processus. Les différentes parties prenantes n'ont pas été explicitement impliquées dans l'évaluation des mesures spécifiques et de l'efficacité de ces mesures.

Pour chaque impact d'un thème pertinent, ses répercussions sur les droits humains ont été évaluées et prises en compte dans l'évaluation de la thématique concernée. Du fait de l'engagement global de l'établissement à respecter les droits humains, les impacts des activités et des relations d'affaires sur ces derniers ne sont pas explicitement mentionnés dans les rapports sur les différents thèmes.

Élément d'information	Thèmes pertinents ¹	Référence ²	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021			
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents		Nos principaux thèmes de durabilité : – Dialogue avec nos parties prenantes (pages 15–17) – Double analyse de pertinence (pages 17–19) – Aperçu des principaux effets, opportunités et risques (pages 20–21)	<i>Informations complémentaires :</i> pour l'évaluation des impacts (ou thèmes) pertinents, les facteurs de probabilité de survenue, d'intensité, de portée, d'irréversibilité et de violation des droits humains ont été pris en compte.
3-2 Liste des thèmes pertinents		Nos principaux thèmes de durabilité : – Aperçu des principaux effets, opportunités et risques (pages 20–21)	<i>Informations complémentaires :</i> la liste des thèmes pertinents a été revue en profondeur en 2023, en rapport avec les exigences réglementaires du contre-projet à l'initiative Entreprises responsables (IER). En vue du rapport 2025, nous avons de nouveau contacté nos parties prenantes afin d'examiner les thèmes pertinents et revoir les priorités. Sur la base des conclusions, nous avons revu la hiérarchisation des thèmes en vue de refléter de manière appropriée les intérêts des parties prenantes.
3-3 Gestion des thèmes pertinents	Stabilité et rentabilité (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Stabilité et rentabilité (pages 29–31)	
	Durabilité de la politique en matière de risque et de crédit (aspect social, aspect environnemental)	Gestion d'entreprise responsable : – Durabilité de la politique en matière de risque et de crédit (pages 32–36)	
	Conformité socio-économique (lutte contre la corruption)	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (pages 26–38)	
	Impacts économiques indirects (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (pages 39–40)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> efficacité des mesures, y compris les progrès réalisés pour la réalisation des objectifs et des instructions <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> il n'existe actuellement aucun indicateur concret permettant de mesurer l'efficacité des mesures, y compris les progrès en matière de réalisation des objectifs et des instructions.

¹ Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)

² Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025

Élément d'information	Thèmes pertinents ¹	Référence ²	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
	Vie sociale locale (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Vie sociale locale (pages 40–43)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> efficacité des mesures, y compris les progrès réalisés pour la réalisation des objectifs et des instructions <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> il n'existe actuellement aucun indicateur concret permettant de mesurer l'efficacité des mesures, y compris les progrès en matière de réalisation des objectifs et des instructions.
	Transparence et intelligibilité des produits et services (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Transparence et intelligibilité des produits et services (pages 44–46)	<i>Informations complémentaires :</i> l'enquête de satisfaction auprès de la clientèle permet aussi d'obtenir des indications concernant la transparence et l'intelligibilité des produits et services. Valiant utilise les résultats de ces enquêtes ainsi que les retours provenant des autres canaux établis pour des mesures d'optimisation et des développements continus. Des informations plus détaillées sur les enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle sont précisées à la page 47.
	Relations clientèle (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Relations clientèle (pages 46–49)	
	Protection des données, sphère privée et cybersécurité (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Protection des données, sphère privée et cybersécurité (pages 50–50)	
	Durabilité des financements (aspect environnemental, respect des droits humains)	Durabilité des produits et services : – Durabilité des financements (pages 53–54)	<i>Informations complémentaires :</i> – Les mesures et les chiffres-clés sont notamment détaillés au chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux produits » pages 61–65 ainsi que dans le reporting climatique conforme aux TCFD, pages 112–121.
	Durabilité des placements (aspect environnemental, respect des droits humains)	Durabilité des produits et services : – Durabilité des placements (pages 55–61)	<i>Informations complémentaires :</i> – en particulier sur les mesures et les indicateurs – se trouvent dans le chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux produits » aux pages 61–65 ainsi que dans le reporting climatique conforme à la TCFD aux pages 112–121.
	Modèles de travail (aspect relatif aux employé·e·s)	Engagement et promotion du personnel : – Modèles de travail (pages 66–70)	<i>Informations complémentaires :</i> Valiant s'est fixé pour objectif de maintenir la satisfaction et l'engagement du personnel à un niveau constamment élevé. Ces deux aspects sont régulièrement évalués. Les résultats des enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Les résultats permettent également de suivre l'efficacité des différentes mesures et, le cas échéant, d'en déduire de nouvelles mesures ciblées.
	Santé physique et mentale (aspect relatif aux employé·e·s)	Engagement et promotion du personnel : – Santé physique et mentale (pages 70–73)	
	Formation et perfectionnement (aspect relatif aux employé·e·s)	Engagement et promotion du personnel : – Formation et perfectionnement (pages 73–75)	<i>Informations complémentaires :</i> Valiant s'est fixé pour objectif de maintenir la satisfaction et l'engagement du personnel à un niveau constamment élevé. Ces deux aspects sont régulièrement évalués. Les résultats des enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Les résultats permettent également de suivre l'efficacité des différentes mesures et, le cas échéant, d'en déduire de nouvelles mesures ciblées.
	Information et consultation du personnel (aspect relatif aux employé·e·s)	Engagement et promotion du personnel : – Information et consultation du personnel (pages 76–78)	
	Inclusion et équité parmi le personnel (aspect relatif aux employé·e·s)	Engagement et promotion du personnel : – Inclusion et équité parmi le personnel (pages 79–82)	

¹ Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)² Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025

Élément d'information	Thèmes pertinents ¹	Référence ²	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
	Respect des droits humains (respect des droits humains)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société: – Respect des droits humains (pages 84–85) Gestion d'entreprise responsable: – Conformité socio-économique (pages 36–38)	
	Pratiques d'achat (aspect social)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société: – Pratiques d'achat (pages 85–87)	
	Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (aspect environnemental)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société: – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–90)	

¹ Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)

² Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025

GRI Normes thématiques

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
GRI 201 : Performance économique 2016		
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Gestion d'entreprise responsable : – Stabilité et rentabilité (page 30) – Impacts économiques indirects (page 40) Compte de résultat consolidé (rapport de gestion de Valiant Holding SA, page 106)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> critères permettant de déterminer l'importance de la présentation séparée de la valeur économique générée et distribuée au niveau national, régional ou du marché <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> l'importance n'est pas évaluée.
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Durabilité des produits et services : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation énergétique des produits (pages 61–65) Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (page 89) Reporting climatique selon la TCFD – Stratégie (pages 96–108) – Chiffres-clés et objectifs (pages 113–114)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> valeurs chiffrées relatives aux implications financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les implications financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique sont inclus dans l'évaluation des opportunités et des risques et ne sont donc pas indiqués explicitement.
GRI 202 : Présence sur le marché 2016		
202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	À propos de nous : – Valiant (page 8) Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (page 40)	<i>Informations complémentaires :</i> le concept de « sites d'activité importants » comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> définition de « cadres supérieurs » <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> il n'existe aucune définition spécifique du terme « cadres supérieurs ».
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016		
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Gestion d'entreprise responsable : – Vie sociale locale (pages 40–43)	<i>Informations complémentaires :</i> dans le cadre d'un partenariat, Valiant attache une grande importance au fait de travailler « ensemble ». Une collaboration doit apporter une valeur ajoutée aux deux parties grâce à l'exploitation des synergies. Pour Valiant, un échange ouvert et respectueux sur un pied d'égalité représente une condition impérative. L'engagement dans la vie sociale locale consiste en premier lieu à apporter un soutien financier ou une contribution en nature.
203-2 Impacts économiques indirects significatifs Impacts	Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (pages 39–40)	
GRI 204 : Pratiques d'achat 2016		
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	À propos de nous : – Valiant (page 8) Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (page 40) Voir GRI 202–2	<i>Informations complémentaires :</i> le concept de « sites d'activité importants » comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant.

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016		
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (pages 36–38)	<i>Informations complémentaires :</i> le code de conduite, un système de signalement externe indépendant et des mesures de formation ad hoc du personnel préviennent les cas de corruption et renforcent ainsi la confiance de la société envers Valiant. Le code de conduite est édicté par le conseil d'administration. Il est contraignant pour la totalité des plus de 1188 collaborateurs et collaboratrices (situation au 31.12.2025). <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> – répartition des collaborateurs et collaboratrices et membres de l'organe de gouvernance – impacts sur les partenaires commerciaux <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> la répartition n'est pas présentée car le code de conduite est obligatoire pour le conseil d'administration et l'ensemble du personnel. Le code de conduite n'est pas encore applicable aux partenaires commerciaux (voir « Objectifs », page 86). Il est toutefois prévu que les fournisseurs s'engagent à respecter ce code.
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 36)	<i>Informations complémentaires :</i> les mesures de lutte contre la corruption concernent l'ensemble de l'activité commerciale de Valiant. En 2025 comme déjà lors des trois exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Deux dénonciations ont été reçues par le biais du système externe indépendant de signalement des faits répréhensibles d'ENQUIRE et du point de contact interne concernant des violations observées ou présumées du code de conduite. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> la nature des cas de corruption confirmés ainsi que le nombre total de cas confirmés qui ont entraîné le licenciement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, ou la résiliation du contrat d'un partenaire commercial <i>Raisons :</i> obligation de confidentialité <i>Explication :</i> les données éventuelles ne sont pas communiquées.
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016		
206–1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 38)	<i>Informations complémentaires :</i> en 2025 comme déjà lors des trois exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> l'issue principale des actions en justice achevées <i>Raisons :</i> obligation de confidentialité <i>Explication :</i> en principe, aucun renseignement n'est donné concernant les actions en justice en cours et achevées.
GRI 302 : Énergie 2016		
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 88–89)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> – consommation d'énergie détaillée au sein de l'organisation – valeurs en joules <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les informations sont disponibles en kWh et en litres.

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 88–89)	<i>Informations complémentaires :</i> L'approvisionnement en énergie (scope 3, catégorie 3) est calculé dans le cadre de l'établissement du bilan carbone, qui répond aux directives du Greenhouse Gas Protocol et aux exigences de la norme ISO 140641, reconnues à l'international. Sont concernés l'extraction, la production et le transport de carburants et d'énergie acquis ou obtenus par Valiant, et qui ne sont donc pas couverts par les scopes 1 ou 2. Cet approvisionnement correspond à 7 620 819 kWh (diverses sources d'énergie et d'électricité) et 97 035 l d'essence et de diesel. Les facteurs de conversion utilisés, qui font l'objet d'une vérification externe, ont été compilés ou calculés à l'aide de différentes bases de données. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> valeurs en joules <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les informations sont disponibles en kWh et en litres.
302-3 Intensité énergétique	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 88–89)	<i>Informations complémentaires :</i> les kWh par EPT au sein de l'organisation ne sont pas indiqués séparément dans le rapport, mais les données relatives à la consommation énergétique (pages 88–89 et 84) ainsi que celles relatives aux effectifs (page 83) donnent des informations à ce propos.
302-4 Réduction de la consommation énergétique		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> réduction de la consommation énergétique <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> le bilan énergétique et le bilan carbone montrent la consommation énergétique sur une période de trois ans. Les données ne sont toutefois pas placées dans le contexte d'initiatives ou de mesures individuelles.
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> réduction des besoins énergétiques des produits et des services <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les données relatives à la réduction des besoins énergétiques des produits et services ne sont pas relevées à ce jour.
GRI 305 : Émissions 2016		
305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–89)	<i>Informations complémentaires :</i> le calcul des émissions inclut tous les « gaz à effet de serre identifiés dans le protocole de Kyoto » (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆ , NF ₃) et qui sont indiqués en CO ₂ . Les limites du système ont été définies selon l'approche du contrôle opérationnel. Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, des facteurs externes compilés ou calculés à l'aide de diverses bases de données (Ecoinvent, notamment) ont été utilisés. Valiant compile depuis 2016 un bilan carbone et a publié ses premiers objectifs carbone sur la base de l'année de référence 2023 dans le rapport de durabilité, page 89, et dans le reporting climatique, aux pages 118 et 120. Il n'a pas été nécessaire de recalculer les bilans précédents. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> émissions biogéniques <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les émissions biogéniques ne sont pas précisées.
305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–89)	<i>Informations complémentaires :</i> voir GRI 305–1 <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> émissions indirectes de GES (scope 2) calculées selon la méthode basée sur la localisation <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> les émissions indirectes de GES ont été calculées selon la méthode basée sur le marché.

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–89) Reporting climatique selon la TCFD – Chiffres-clés et objectifs (pages 117–118) – Notre plan de transition (feuille de route zéro net) (page 120)	<i>Informations complémentaires :</i> voir GRI 305–1 <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> voir GRI 305–1
305-4 Intensité des émissions de GES	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–89) Reporting climatique selon la TCFD – Chiffres-clés et objectifs (pages 117–118) – Notre plan de transition (feuille de route zéro net) (page 120)	<i>Informations complémentaires :</i> les émissions de gaz à effet de serre par EPT ne sont pas indiquées séparément dans le rapport, mais les données relatives aux émissions (page 89) et aux effectifs (page 93) donnent des informations à ce propos. Voir aussi GRI 305-1
305-5 Réduction des émissions de GES	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie liées aux activités opérationnelles (pages 87–89)	<i>Informations complémentaires :</i> voir GRI 305–1 <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant directement d'initiatives spécifiques <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> depuis 2023, la réduction des émissions est indiquée de manière globale et par scope, mais n'est pas reliée à une mesure spécifique.
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016		
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Pratiques d'achat (page 86)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> valeurs relatives aux évaluations et impacts environnementaux négatifs des fournisseurs <i>Raisons :</i> obligation de confidentialité <i>Explication :</i> les données ne sont pas relevées ou publiées. Pour l'évaluation des fournisseurs clés, le critère de la durabilité est également pris en compte.
GRI 401 : Emploi 2016		
401-1 Recrutement de nouvelles employées / nouveaux employés et rotation du personnel	Engagement et promotion du personnel : – Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs (page 83)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> ventilation détaillée des données <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> aucune ventilation des données n'est effectuée par groupe d'âge, sexe ou région.
401-3 Congé parental		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> congé parental <i>Raisons :</i> obligation de confidentialité <i>Explication :</i> les données relatives au congé parental ne sont pas publiées.

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018		
403-3 Services de santé au travail	Engagement et promotion du personnel: – Santé physique et mentale (pages 70–71)	<i>Informations complémentaires:</i> l'accès à des services de santé au travail est proposé au personnel sur l'intranet, qui en est donc informé. Les offres correspondantes font l'objet d'une évaluation régulière et sont adaptées si nécessaire.
403-5 Formation des travailleuses et travailleurs à la sécurité et à la santé au travail	Engagement et promotion du personnel: – Santé physique et mentale (pages 72–73)	
403-6 Promotion de la santé des travailleuses et travailleurs	Engagement et promotion du personnel: – Santé physique et mentale (pages 70–71)	<i>Informations complémentaires:</i> les employé-e-s se voient proposer sur l'intranet une vaste gamme de mesures de promotion de la santé, et sont informés en conséquence.
403-10 Maladies professionnelles	Engagement et promotion du personnel: – Santé physique et mentale (pages 70–73)	<i>Exigence(s) non couverte(s):</i> maladies professionnelles <i>Raisons:</i> obligation de confidentialité <i>Explication:</i> une comparaison triennale du taux d'absence figure à la page 71. Les autres informations concernant les maladies professionnelles ne sont pas publiées.
GRI 404: Formation et éducation 2016		
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé-e	Engagement et promotion du personnel: – Formation et perfectionnement (page 74)	<i>Exigence(s) non couverte(s):</i> nombre moyen d'heures de formation, ventilé par sexe et catégorie professionnelle <i>Raisons:</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication:</i> aucune ventilation supplémentaire du nombre de sessions de formation par personne n'est effectuée selon les critères d'heures, de sexe et catégorie professionnelle.
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Engagement et promotion du personnel: – Formation et perfectionnement (pages 73–75) – Modèles de travail (page 67)	
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016		
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employé-e	Engagement et promotion du personnel: – Inclusion et équité au sein du personnel (page 80)	
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Engagement et promotion du personnel: – Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs (page 83) – Inclusion et équité parmi le personnel (page 79)	<i>Informations complémentaires:</i> ce chiffre-clé est communiqué pour l'ensemble des effectifs et tous les sites d'activité. Le concept de «sites d'activité importants» comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant.
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016		
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Gestion d'entreprise responsable: – Conformité socio-économique (page 38)	<i>Informations complémentaires:</i> la sensibilisation du personnel à la corruption, au harcèlement, à la discrimination et au mobbing est un processus permanent. Dans ce contexte, nous avons par exemple poursuivi nos séquences de formation sur le thème des biais inconscients et de la gestion des distorsions cognitives. Pour plus d'informations sur la question des biais inconscients, voir la page 82.
GRI 408: Travail des enfants 2016		
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société: – Respect des droits humains (page 85)	

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.

Élément d'information	Référence ¹	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016		
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Respect des droits humains (pages 84–85)	<i>Informations complémentaires :</i> en agissant de manière responsable, intègre et orientée sur la clientèle et les solutions, Valiant mène son activité commerciale conformément à des principes éthiques et moraux. Valiant s'engage à réaliser cet objectif, qui implique de façon implicite le respect des droits humains.
GRI 411: Droits des peuples autochtones 2016		
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Respect des droits humains (pages 84–85)	<i>Informations complémentaires :</i> en agissant de manière responsable, intègre et orientée sur la clientèle et les solutions, Valiant mène son activité commerciale conformément à des principes éthiques et moraux. Valiant s'engage à réaliser cet objectif, qui implique le respect des droits humains.
GRI 413: Communautés locales 2016		
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (pages 36–38) – Vie sociale locale (pages 40–43)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> pourcentage des sites d'exploitation dans lesquels la communauté locale a été impliquée, avec des évaluations des impacts et/ou de programmes de développement <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> Valiant soutient de nombreux programmes régionaux sur un grand nombre de sites distincts. Ces sites d'exploitation forment ensemble l'unité Valiant, qui soutient globalement la communauté locale. C'est pourquoi aucune ventilation n'a été effectuée.
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (page 39)	<i>Informations complémentaires :</i> les explications concernent l'ensemble des sites d'activité et succursales de Valiant.
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016		
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Respect des droits humains (pages 84–85) – Pratiques d'achat (page 86)	<i>Informations complémentaires :</i> à la connaissance de Valiant, aucun fournisseur n'a d'impact social négatif et significatif réel ni potentiel. <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> valeurs relatives aux évaluations et impacts sociaux négatifs des fournisseurs <i>Raisons :</i> informations non disponibles ou incomplètes <i>Explication :</i> pour l'évaluation des fournisseurs clés, le critère de la durabilité est également pris en compte.
GRI 417: Commercialisation et étiquetage 2016		
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 38)	
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 38)	
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016		
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clientes et clients et aux pertes des données de la clientèle	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Protection des données, sphère privée et cybersécurité (pages 50–52)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clientes et clients et aux pertes des données de la clientèle. <i>Raisons :</i> non applicable <i>Explication :</i> Valiant n'a identifié aucune plainte fondée.

¹ Sauf indication contraire, les noms de chapitre et les numéros de page se réfèrent au rapport de durabilité 2025.